



## INFO Coronavirus

### Merci d'attendre dehors.

#### Règles d'hygiène / concept de protection sanitaire

Chers clients, chères clientes,

Suite aux mesures d'assouplissement du conseil fédéral, il est à nouveau permis de traiter des chiens/chevaux dès le 27 avril 2020 en respectant les mesures d'hygiène.

À cet effet, un concept de protection sanitaire est nécessaire.

Les recommandations du conseil fédéral sont les suivantes :

---

**Un seul** animal est autorisé par séance.

Le **propriétaire doit rester à l'extérieur** du cabinet (sauf dans les cas exceptionnels, lorsque le traitement est impossible sans le propriétaire).

Si la **distance de 2m** ne peut pas être respectée, chaque personne doit porter un masque. Je vous remercie de vous présenter avec votre propre masque.

---

Les personnes à risques ou au-dessus de 65 ans doivent rester chez eux.

Lavez-vous les mains au savon ou utilisez du désinfectant pour les mains avant et après chaque séance.

En cas de **maladie, de symptômes ou signes de mal-être**, veuillez **annuler** votre rdv, même à court terme. Merci de **m'informer immédiatement** si vous ou votre animal a été en contact avec quelqu'un présentant des symptômes de maladie.

Les surfaces seront désinfectées après chaque patient.

Le **paiement** peut être effectué par **carte, facture ou TWINT**.

Je vous remercie pour votre compréhension.